

Publié le 11 juillet 2025



**ARRETE N°A\_2025\_n°07 - 01  
PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE**

**DAU/URBANISME  
POLICE GENERALE DU MAIRE  
6.1.3**

|  |
|--|
| <b>DESTINATION : NORAUTO FRANCE</b>  |
| Domicilié : Centre de gros de Lesquin rue du fort 59262 SAINGHIN en MELANTOIS<br>Pour : Définition d'un point d'accès numérique à une construction<br>Adresse : Avenue Marcel PAGNOL |

**LE MAIRE**

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son articles L 2212-1, L2213-28,  
VU la délibération n°DCM-2020-29 du 28 mai 2020 portant élection du Maire,

CONSIDERANT que le numérotage des immeubles en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

**ARRETE**

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

| Référence cadastrale | Nom de la voie              | Numéro de voirie     |
|----------------------|-----------------------------|----------------------|
| <b>CR 31</b>         | <b>Avenue Marcel PAGNOL</b> | <b>N°384 Nauroto</b> |

Fait à Sorgues, le 04/07/25

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte-tenu de la réception en Préfecture le .....  
Et de l'affichage / notification le .....  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Olivier ORSONI

Le Maire,  
  
Thierry LAGNEAU



**Droit de recours :** la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Rappel :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique. La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.